



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 64461

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation financière des centres culturels français. Ces centres doivent jouer un rôle essentiel dans la promotion de la culture et de la langue françaises. Dans de nombreux pays, ces centres pallient également les lacunes du système démocratique et éducatif. Le réseau des centres culturels français est constitué de 151 établissements répartis dans 91 pays. Or ces structures, à de rares exception, souffrent d'un manque évident de moyens financiers et matériels. Il souhaite connaître le montant des subventions accordées par la France à chacun de ces centres et si une augmentation des crédits consacrés à ces structures est envisagée.

Texte de la réponse

Le montant des subventions accordées en 2001 par le ministre des affaires étrangères aux établissements culturels français à l'étranger est de 425 485 274 francs (titres III et IV réunis), ventilés comme suit :1. Subventions du titre III (ch. 37-95) (Voir tableau dans J.O. correspondant) 2. Subventions du titre IV (ch. 42-11) (Voir tableau dans J.O. correspondant) Pour 2002, le ministère des affaires étrangères proposera au Parlement des mesures nouvelles en faveur des établissements culturels français à l'étranger, de 20 millions de francs. En outre, il a engagé un important programme de réorganisation de l'ensemble de ce réseau afin que les moyens existants soient utilisés au mieux et concentrés sur des cibles prioritaires. Cet effort, engagé depuis deux ans, se poursuit cette année. Sur la base d'une consultation de toutes les parties prenantes du réseau culturel français à l'étranger sur les finalités et les moyens d'une meilleure efficacité, le ministère des affaires étrangères rédigera à la rentrée prochaine un document d'orientation applicable dès 2002.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64461

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4171

Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5913